

Budgets sous pression

L'état des finances locales dans le Maine-et-Loire

Mars 2025



Introduction

La situation financière des collectivités territoriales s'est détériorée selon la Cour des comptes. Dans le département de Maine-et-Loire, comme ailleurs en France, les communes et les intercommunalités doivent jongler entre les besoins croissants de la population, la baisse des dotations de l'État, et l'impératif d'un développement territorial équilibré.

Alors que l'Etat contraint brutalement les collectivités locales à réduire leurs dépenses, cette première édition de l'état des finances locales dans le Maine-et-Loire apporte un diagnostic inédit. Cette note dresse un état des lieux et les évolutions depuis 10 ans, en identifiant les principales tendances, les défis rencontrés, et les perspectives pour les collectivités. Enfin, elle présente des marges de manœuvre sur les volets dépenses et recettes, certes limitées depuis la suppression de la taxe d'habitation (2023) et, auparavant, de la taxe professionnelle (2010).

Au final, les niveaux d'endettement des villes reflètent des contextes et des choix stratégiques variés. Cholet et Saumur se distinguent par une tendance au désendettement, Segré présente un endettement en légère hausse, depuis la création de la commune nouvelle. Angers se caractérise par une très forte augmentation de l'endettement et une baisse de sa capacité d'autofinancement.

Auteurs : Ibrahim Chenouf, Noam Leandri, Grégory Blanc

Anjou Lab est un laboratoire d'idées progressistes résolument ciblé sur les enjeux locaux liés au Maine-et-Loire, notamment économiques, sociaux et écologiques. Il met en relation des chercheurs, des experts de terrain et des élus afin d'élaborer des réponses concrètes pour nourrir les politiques publiques. Chaque proposition, validée par son conseil scientifique, est ensuite débattue avec les citoyens en mobilisant l'intelligence collective.

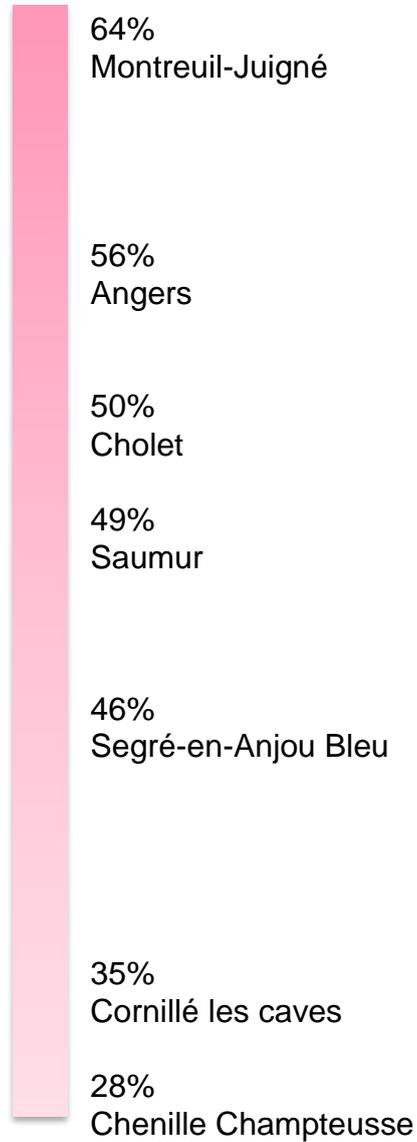
Classement des communes du département

Dette par habitant 2023



Dette commune + EPCI
Source : DGFIP, [OGFL](#)

Taux de taxe foncière 2023



Source : [DGFIP](#)

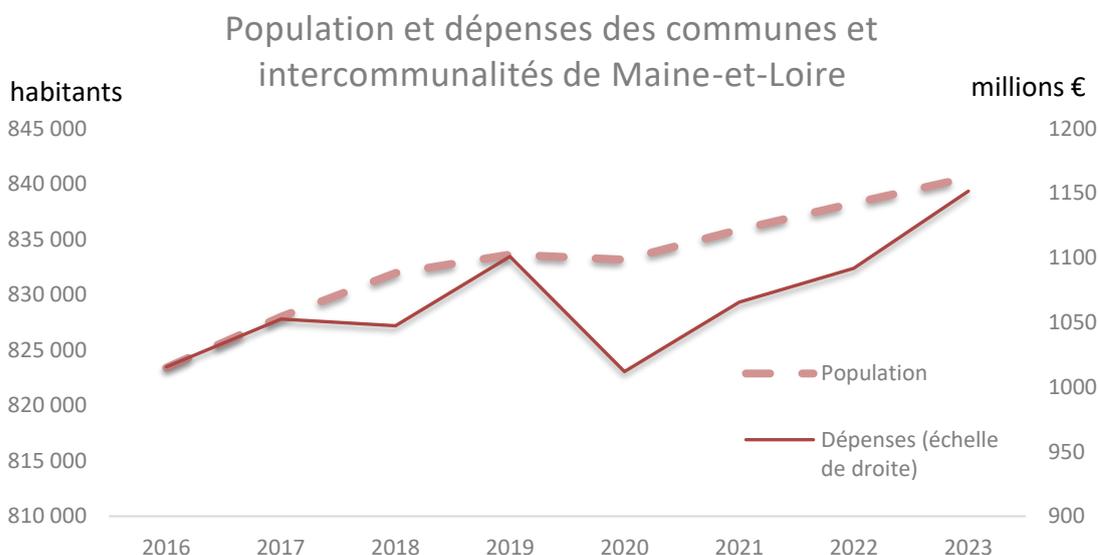
Dépense par habitant 2023



1. Contexte général des finances locales

Les finances locales des collectivités dans le Maine-et-Loire s'inscrivent dans un cadre national marqué par :

- **La baisse des dotations de l'État** : Depuis plusieurs années, les dotations globales de fonctionnement (DGF) ont été réduites. En 2022, les communes du Maine-et-Loire ont reçu environ 160 millions d'euros de dotations globales de fonctionnement (DGF), un chiffre en baisse de près de 10 % depuis 2017. En 2023 et 2024, les dotations ont été revues à la hausse pour couvrir l'inflation. Les communes moins favorisées ont pu bénéficier d'une hausse des dotations de « péréquation » financées par un écrêtement des dotations forfaitaires.
- **La pression démographique sur les services publics** : La population du Maine-et-Loire a augmenté de 0,6 % par an depuis 2015, entraînant une hausse de la demande pour les services publics, en particulier dans les zones périurbaines.
- **La montée en puissance des intercommunalités et la mutualisation des compétences communales** : Avec les lois NOTRe et MAPTAM, les intercommunalités jouent un rôle croissant, particulièrement en matière de gestion économique, d'aménagement du territoire et de services publics locaux.
- **L'impact de la crise sanitaire et énergétique** : La pandémie de COVID-19, suivie des tensions énergétiques, a entraîné des surcoûts pour les collectivités, réduisant encore leurs marges de manœuvre budgétaires.
- **Les dépenses ont régulièrement augmenté, ainsi que la dette publique.** Entre 2019 et 2023, les dépenses de fonctionnement des communes du département ont progressé d'environ 3,5 % par an, en raison notamment des hausses des coûts de l'énergie et des charges de personnel. Les investissements ont également été soutenus : les collectivités locales du département ont investi près de 250 millions d'euros dans les infrastructures, les bâtiments publics, et les projets liés à la transition écologique.



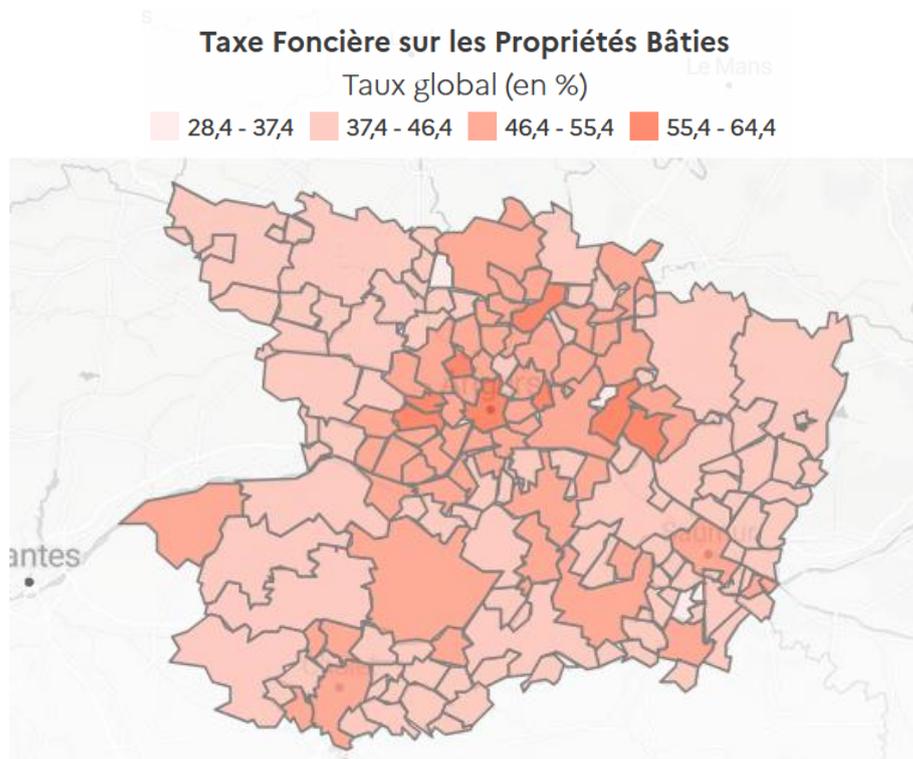
2. Des recettes insuffisantes, compensées par un endettement croissant

2.1. Les ressources fiscales

La fiscalité locale constitue la principale source de revenus pour les collectivités. Dans le Maine-et-Loire :

- **Taxe foncière** : En 2023, la taxe foncière sur les propriétés bâties a rapporté environ 190 millions d'euros à l'ensemble des communes du département. Cette ressource est particulièrement cruciale depuis la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Des disparités fiscales : Dans des communes comme Angers, les bases fiscales par habitant dépassent 1 200 euros, tandis que dans certaines communes rurales, elles sont inférieures à 600 euros. Les taux d'impôt sont ainsi peu comparables, ils révèlent toutefois des disparités importantes :

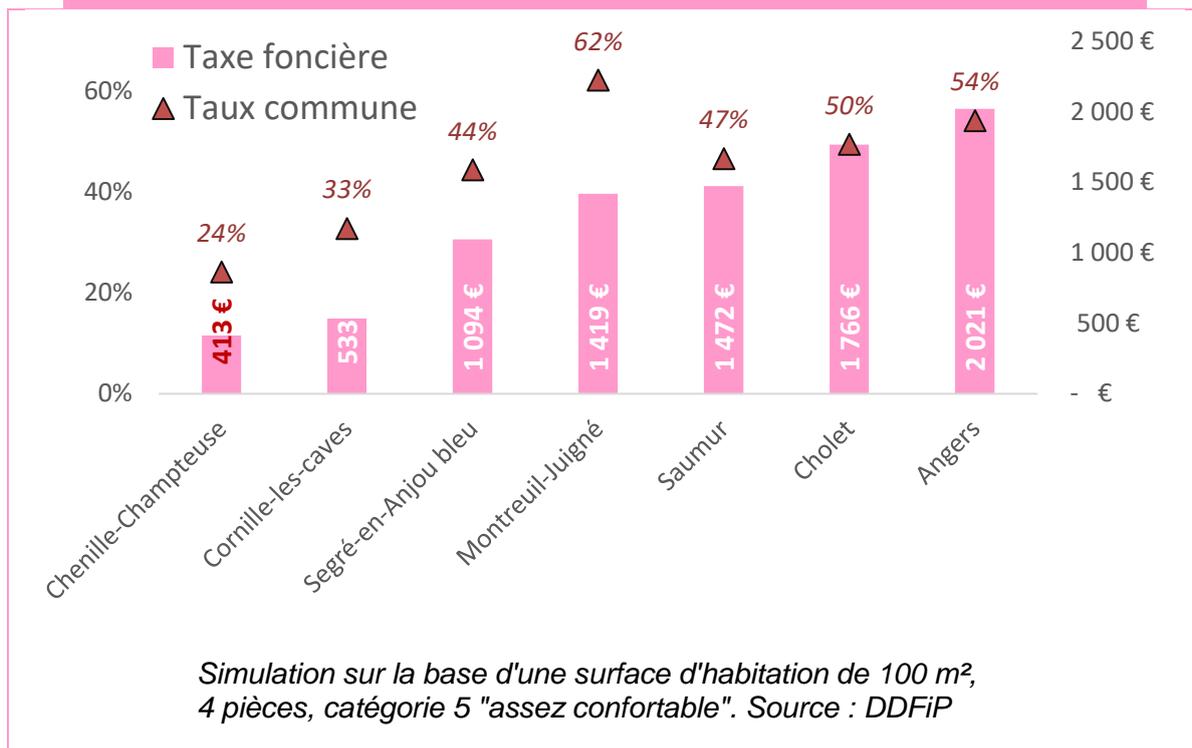


Source : [DGFIP](#)

Une comparaison de la fiscalité sur un logement identique permet de mieux percevoir les différences d'assiette imposable (la valeur locative) et de taux, en retenant des communes qui ont des taux très différents.

Malgré un taux beaucoup plus élevé à Montreuil-Juigné (62%) qu'à Angers (54%) ou Cholet (50%), le montant de la taxe foncière pour une maison identique est sensiblement plus faible en raison d'une base fiscale plus faible.

Simulation de taxe foncière 2024 sur une maison de 100 m²



En effet, la taxe foncière est calculée par application d'un taux à une valeur locative du logement. Ces valeurs locatives n'ont pas été remises à jour depuis 1970. Chaque année, elles sont augmentées par l'Etat pour suivre l'inflation¹. Ainsi, **entre 2014 et 2024, les valeurs locatives ont augmenté de 24%**. Cela signifie que, même sans augmenter le taux d'imposition, les impôts payés par les contribuables ont augmenté de près d'un quart sur cette période.

Les valeurs locatives sont très différentes d'une commune à l'autre : pour une maison de 100 m² avec 4 pièces, la base d'imposition est deux fois plus élevée à Angers qu'à Cornillé-les-Caves.

Données détaillées des simulations de taxe foncière 2024

	Base d'imposition	Taux commune	Taux interco	TEOM	Taxe foncière	TF sans TEOM
Chenille-Champteuse	1 411 €	24,17%	3,85%		413 €	413 €
Cornille-les-caves	1 411 €	32,81%	3,50%	redevance	533 €	533 €
Segré-en-Anjou bleu	2 297 €	44,46%	1,80%		1 094 €	1 094 €
Beaucouzé	1 911 €	51,64%	2,18%	7,6%	1 217 €	1 072 €
Montreuil-Juigné	1 825 €	62,26%	2,18%	10,6%	1 419 €	1 226 €
Saumur	2 405 €	46,67%	1,28%	10,14%	1 472 €	1 228 €
Avrillé	2 737 €	49,39%	2,18%	7,6%	1 679 €	1 471 €
Trélazé	2 813 €	49,30%	2,18%	7,6%	1 722 €	1 508 €
Cholet	2 819 €	49,53%	0%	10,8%	1 766 €	1 462 €
Angers	2 989 €	54,24%	2,18%	8,8%	2 021 €	1 758 €

Source : DGFIP

¹ L'indexation sur l'inflation est obligatoire depuis 2017. Elle ne concerne les locaux d'habitation et industriels, mais pas les locaux professionnels et commerciaux qui dépendent de tarifs départementaux.

- **Fiscalité économique** : Les intercommunalités, comme Angers Loire Métropole, perçoivent la cotisation foncière des entreprises (CFE), qui représente environ **20 %** de leurs recettes fiscales totales. Les taux sont librement votés par les collectivités.
 - Angers : le taux est de 25,2%, inférieur à la moyenne des 50 plus grandes villes de France (29,4%)
 - Cholet : 23,8%, le taux est dans la moyenne des communes de même taille, et représente une recette importante pour la ville grâce à une forte concentration sur les zones industrielles et commerciales
 - Saumur : le taux de base est légèrement plus modéré, fixée à 22,6 %, ce qui reflète une fiscalité orientée pour attirer les entreprises locales.

La suppression de la taxe d'habitation

La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été enclenchée en 2018. Pour les 80% des foyers les plus modestes (au sens de leurs revenus fiscaux), la baisse de la taxe d'habitation a été portée à 30% en 2018, 65% en 2019 pour une suppression complète en 2020. Pour les 20% des foyers restants, les mêmes baisses successives s'étalent de 2021 à 2023.

En guise de compensation en faveur des communes, la loi de finances 2020 instaure, à compter de 2021, le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements vers les municipalités. Comme cette compensation ne correspond pas exactement à la ressource perdue par la commune, un coefficient correcteur est ajouté. Quant aux EPCI qui perdent aussi leur taxe d'habitation, mais aussi aux départements qui perdent leurs recettes de TFPB, une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) leur est allouée de sorte qu'elle corresponde aux recettes fiscales perdues.

Par ailleurs, les communes et les EPCI à fiscalité propre continueront à percevoir une taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). La taxe sur les locaux vacants en zone tendue (TLV) sera également maintenue, ainsi que la majoration de TH prévue hors zone tendue (THLV).

Source : Documentation française

2.2. Dotations et subventions

La baisse des DGF a été partiellement compensée par des subventions ciblées de l'État et des fonds européens, notamment pour des projets structurants (mobilité, transition écologique). Les intercommunalités, notamment Angers Loire Métropole et Mauges Communauté, ont vu leurs dotations ajustées à leurs nouvelles compétences élargies.

En 2024, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes du Maine-et-Loire représentait en moyenne **251 euros par habitant**, avec un maximum à 394 euros par habitant de Baugé-en-Anjou et un minimum à zéro à Cerqueux et Cléré-sur-Layon. Angers est dans les mieux dotées avec 347 euros par habitant, soit 54,6 millions d'euros qui représentent plus d'un quart de toute les dotations versées aux communes du département. Ces écarts reflètent un effort de péréquation entre villes plus ou moins riches mais aussi le poids de l'histoire des dotations

forfaitaires. **Les communes rurales perçoivent en moyenne 242 € par habitant**, avec jusqu'à 275€ pour les communes peu denses (Segré) ou éloignées des pôles urbains (Chenillé, Le Lion d'Angers). Les communes urbaines ont reçu un montant plus important, 264€ par habitant en moyenne, avec cependant un écart important de dotation entre l'urbain dense (Angers et petite couronne) et les communes urbaines intermédiaires (Cholet, Beaucouzé, Mazières-en-Mauges).

Les subventions d'investissement de l'État et de l'Union européenne ont permis de financer environ **40 % des projets d'infrastructure** dans le département en 2022.

Montant moyen de DGF dont dotation forfaitaire (DF) par type de commune rurale ou urbaine

Type commune (Insee)	DGF/hab.	DF / hab.
rural autonome peu dense	275	168
rural autonome très peu dense	225	141
rural sous faible influence d'un pôle	275	150
rural sous forte influence d'un pôle	192	109
Total rural	242	139
urbain dense	304	165
urbain densité intermédiaire	205	140
Total urbain	264	155
TOTAL	251	146

Source : Ministère des collectivités locales, classification Insee

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle est globale et libre d'emploi. Elle est fixée chaque année par la loi de finances.

Créée en 1979, la DGF est issue du regroupement et de la globalisation progressive d'un ensemble de concours versés par l'État aux collectivités, notamment les montants correspondant à la compensation d'anciennes impositions locales supprimées (taxe sur les salaires, etc.). Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » plutôt que de « la DGF ». Elle comporte en effet 12 dotations qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions.

Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts :

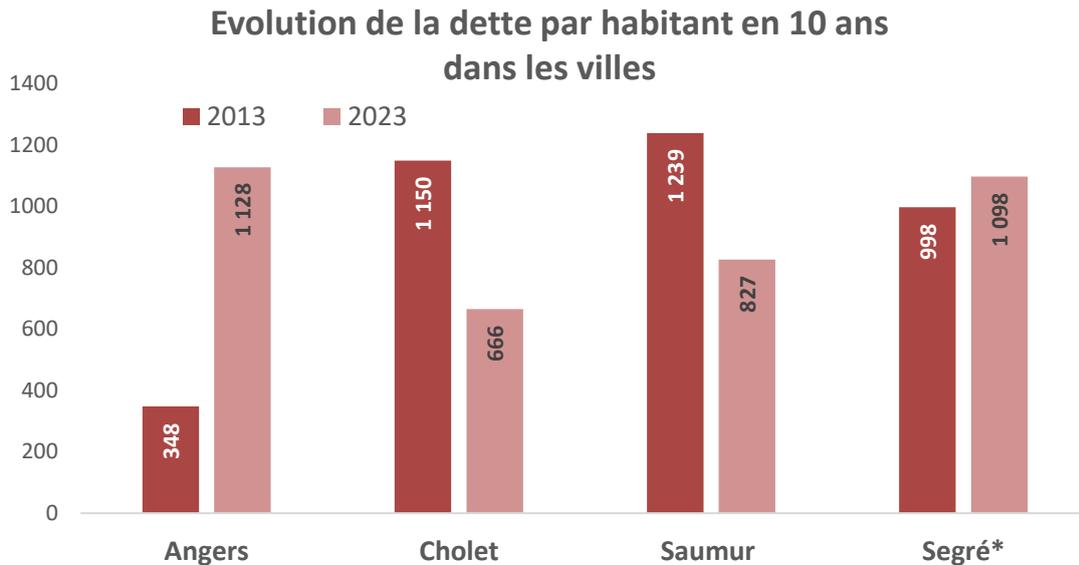
- La part forfaitaire qui correspond notamment aux montants attribués aux collectivités en compensation de réformes fiscales passées ou de suppression de certains concours anciens,
- La péréquation dont la fraction cible est versée aux collectivités les plus défavorisées.

Source : Ministère des collectivités locales

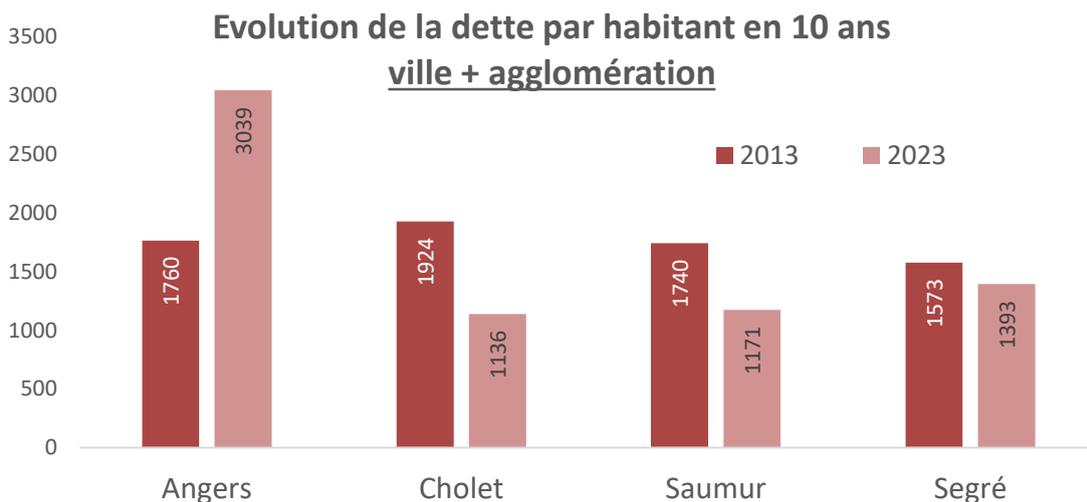
2.3. Endettement

La capacité d'emprunt reste globalement maîtrisée, Le niveau d'endettement moyen des communes du Maine-et-Loire s'élève à **640 euros par habitant**, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale (environ **680 euros par habitant**).

Certaines communes ont dû augmenter leur endettement pour financer des investissements structurants, notamment dans les équipements publics.



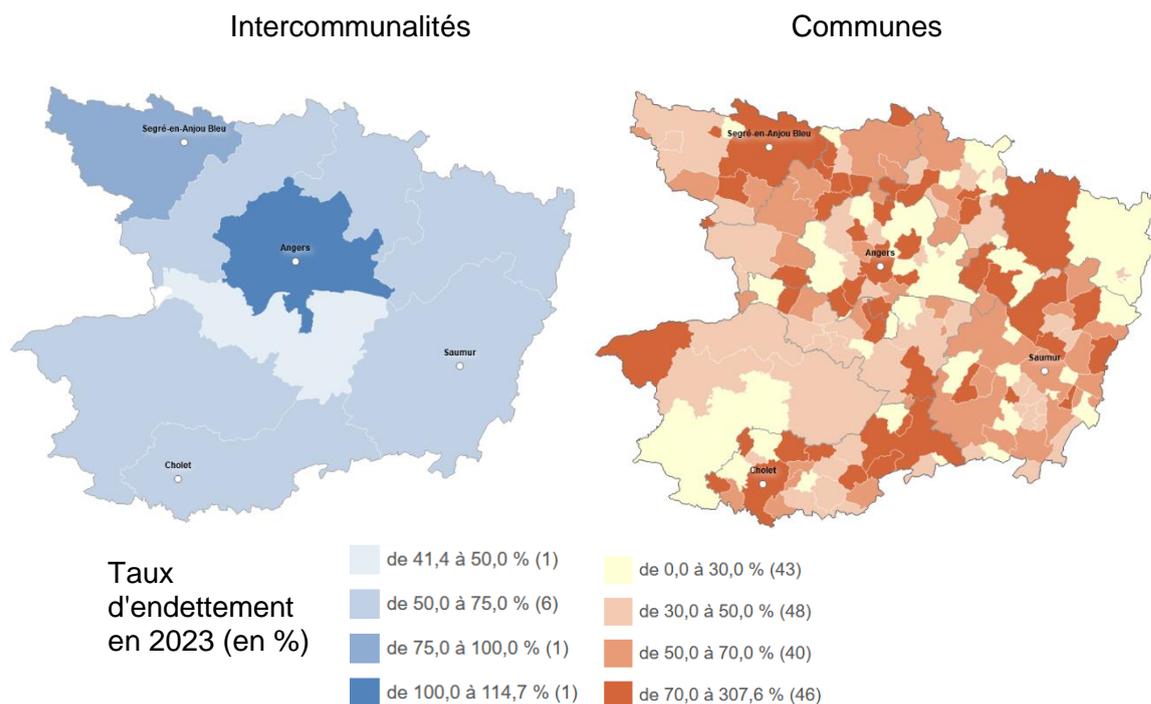
Source DGFIP, OFGL *Segré en Anjou Bleu depuis 2017



Note de lecture : Les habitants de la ville de Cholet ont contracté une dette de 1 136 € composé de 666 € de dette de la ville et 470 € de dette de la communauté d'agglomération du Choletais

Source DGFIP, OFGL *Segré en Anjou Bleu depuis 2017

Graphique : Un endettement plus marqué dans les villes



Données : DGFIP, IGN / Traitements : OFGL.

Champ : Données consolidées des budgets principaux et des budgets annexes

Règle d'or d'équilibre des budgets locaux

L'article 72-2 de la Constitution reconnaît l'autonomie financière des collectivités territoriales. Ainsi, ces dernières « bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement » et peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures. La loi peut également leur accorder un pouvoir de taux et d'assiette sur les recettes fiscales qu'elles perçoivent. Toutefois, elles ne peuvent pas créer de nouveaux impôts pour alimenter leur budget.

Contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales sont assujetties au principe d'équilibre réel de leurs dépenses et de leurs recettes. Les budgets locaux sont ainsi contraints par **une double « règle d'or »** :

- La section de fonctionnement ne peut, contrairement à la section investissement, être équilibrée par l'emprunt. Les collectivités ne peuvent donc pas emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement.
- La section d'investissement peut faire apparaître un emprunt, mais le remboursement du capital emprunté préalablement est une dépense d'investissement qui doit être couverte par des recettes d'investissement présentant un caractère définitif. Il en résulte qu'il n'est pas possible pour une collectivité de couvrir la charge d'une dette préexistante par un nouvel emprunt.

Source : Ministère du budget

En Maine-et-Loire, les niveaux d'endettement des villes reflètent des contextes et des choix stratégiques variés. Cholet et Saumur se distinguent par une tendance au désendettement, témoignant d'une gestion financière rigoureuse et d'une stabilisation des investissements structurants. Ces politiques permettent de réduire la charge de la dette tout en maintenant une attractivité économique et culturelle.

Segré présente un endettement accru, expliqué par la création de la commune nouvelle en 2017. Avec une population passant de 7 340 à 18 295 habitants, des investissements importants ont été nécessaires pour harmoniser les infrastructures et les services.

Angers se caractérise par une très forte augmentation de l'endettement qui s'explique en grande partie par l'extension du tramway (250 millions €), dont le coût a été fortement accru avec les changements de tracés décidés par la nouvelle majorité, mais aussi par le partenariat public-privé sur la ville connectée (178 millions €) ou les projets de rénovation urbaine co-financés par l'ANRU.

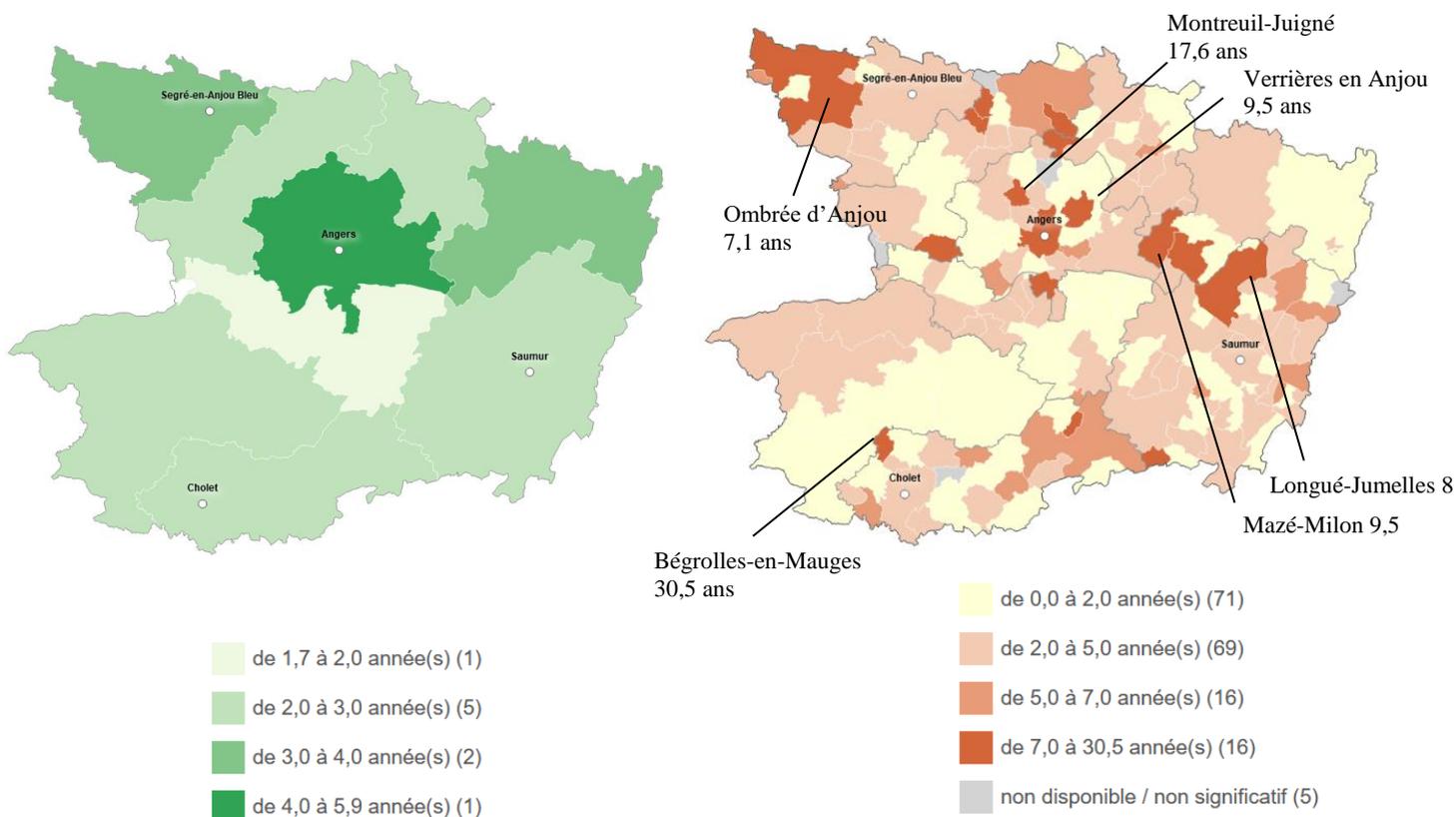
Des mécanismes de solidarité existent dans les EPCI et sont même obligatoires dans les communautés urbaines (dotation de solidarité communautaire).

2.4 Des capacités de désendettement hétérogènes

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années d'épargne brute aujourd'hui dégagée par la collectivité qu'il faudrait cumuler pour rembourser toute sa dette.

La dette d'Angers correspond en 2023 à 7,7 ans d'épargne brute dégagée sur son budget de fonctionnement. Ce ratio s'établit à 3,7 ans à Segré, 2,9 ans à Cholet et 2,8 ans à Saumur. A l'échelle des intercommunalités, la dette d'Angers Loire métropole se distingue par une capacité de remboursement deux fois plus faible que les autres intercommunalités du département.

Nombre d'années d'épargne brute nécessaires pour rembourser la dette



Ratios de soutenabilité budgétaire 2024

Focus sur la préfecture et les sous-préfectures du département

	Angers	Cholet	Saumur	Segré
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 413 €	1 066 €	1220 €	1424 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1499 €	1 231 €	1493 €	1239 €
Dépenses d'équipement brut / population	237 €	425 €	815 €	522 €
Encours de dette / population	1 081 €	704 €	996 €	1069 €
DGF / population	330 €	174 €	284 €	230 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57%	2,1 %*	63 %	40,59 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100%	93,3 %	90,5 %	124,43%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15,80%	34,6 %	54,6 %	42,16%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	72,11%	57,2 %	66,7 %	86,28%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	6%	13,4 %	-	8,8 %
Capacité de remboursement : années d'épargnes pour rembourser la dette**	7,7 ans	2,9 ans	2,8 ans	3,7 ans

Sources : budgets primitifs 2024 des communes ([Angers](#), [Cholet](#), Saumur, [Segré](#))

(*) Les charges de personnel ont été transférées à l'intercommunalité

(**) Données 2023. Le seuil de vigilance de l'Etat est fixé à 10 ans.

3. Analyse des dépenses

La population du Maine-et-Loire a augmenté de 0,6 % par an depuis 2015, entraînant une hausse de la demande pour les services publics, en particulier dans les zones périurbaines.

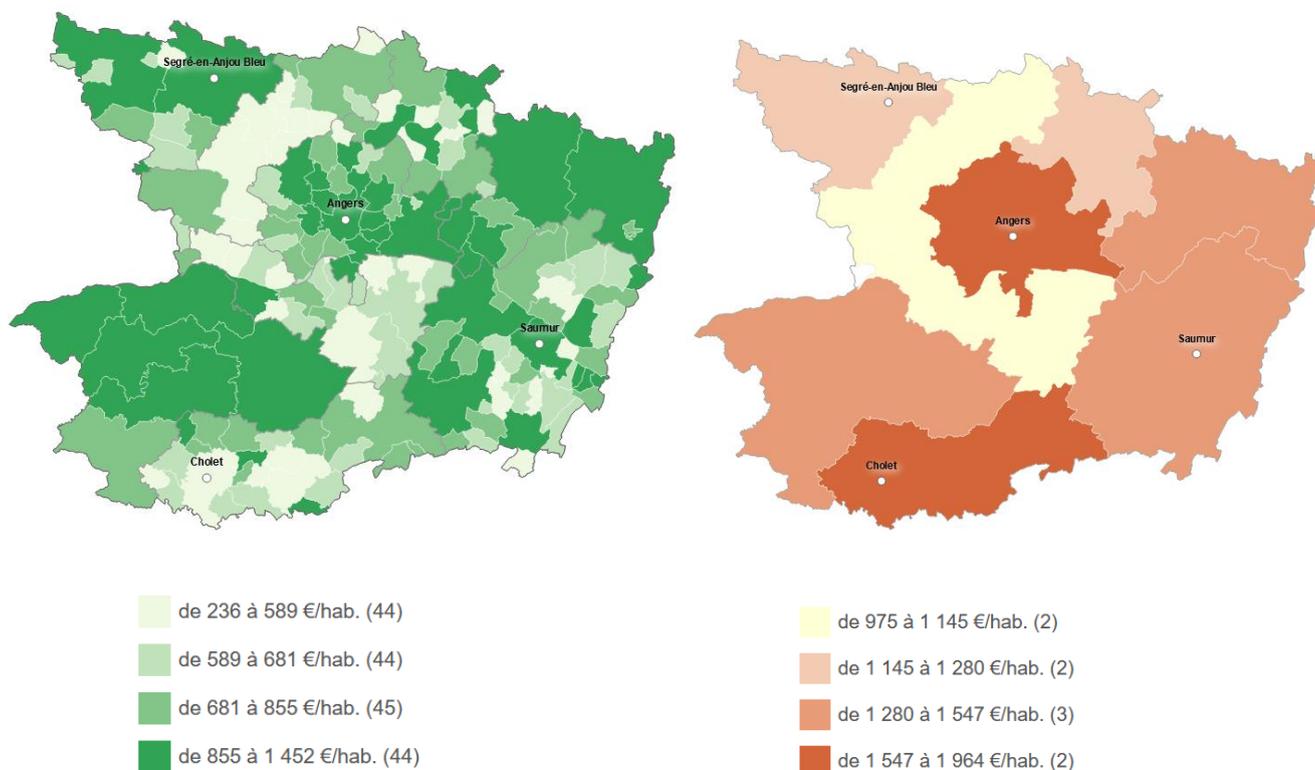
3.1. Dépenses de fonctionnement

En 2023, les dépenses de fonctionnement des communes du département ont atteint environ 580 millions d'euros. Ces dépenses incluent :

- Les **charges de personnel** sont souvent le poste principal. Elles représentent environ 45 % des dépenses totales, soit une moyenne de 260 euros par habitant. Les communes les plus petites peinent à mutualiser leurs ressources humaines.
- Les coûts liés à **l'énergie et aux fournitures publiques** ont considérablement augmenté, notamment pour l'éclairage public et les bâtiments municipaux. L'augmentation des prix de l'énergie en 2022-2023 a engendré un surcoût estimé à 15 millions d'euros pour les collectivités du Maine-et-Loire.

Les disparités territoriales sont marquées : À Angers, le budget par habitant est d'environ **1 400 euros**, contre seulement **700 euros** dans de nombreuses petites communes rurales.

Dépenses de fonctionnement par habitant en 2023 (en € / hab.)



Source : DGFIP, IGN / Traitements : OFGL / Champ : Données consolidées des budgets principaux et des budgets annexes des groupements à fiscalité propre et de leurs communes membres

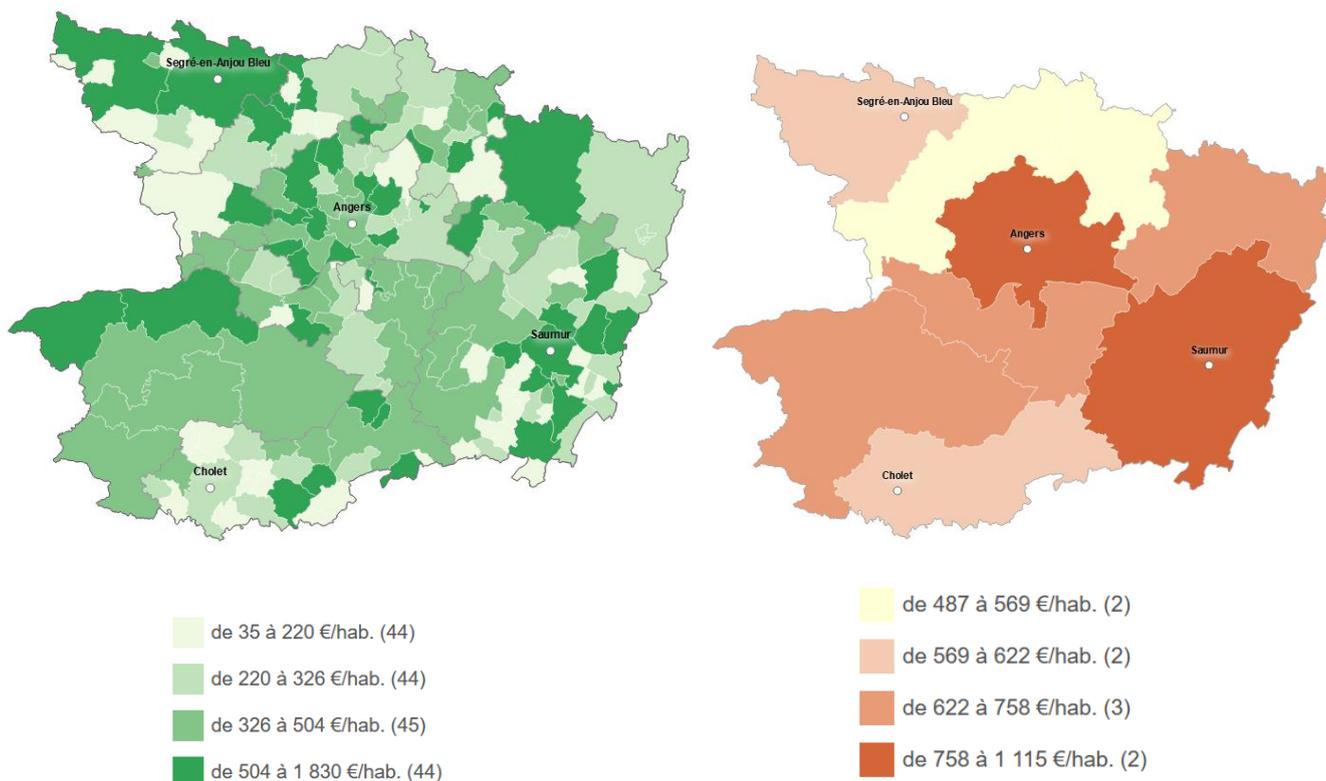
3.2. Dépenses d'investissement

Les investissements se concentrent sur les infrastructures publiques (routes, réseaux d'eau), l'amélioration énergétique des bâtiments, et les équipements culturels et sportifs. Les intercommunalités jouent un rôle moteur dans le financement de projets à grande échelle, comme les transports collectifs ou les zones d'activité économique.

Ces investissements ont représenté environ 35 % des budgets locaux en 2022, avec une concentration sur :

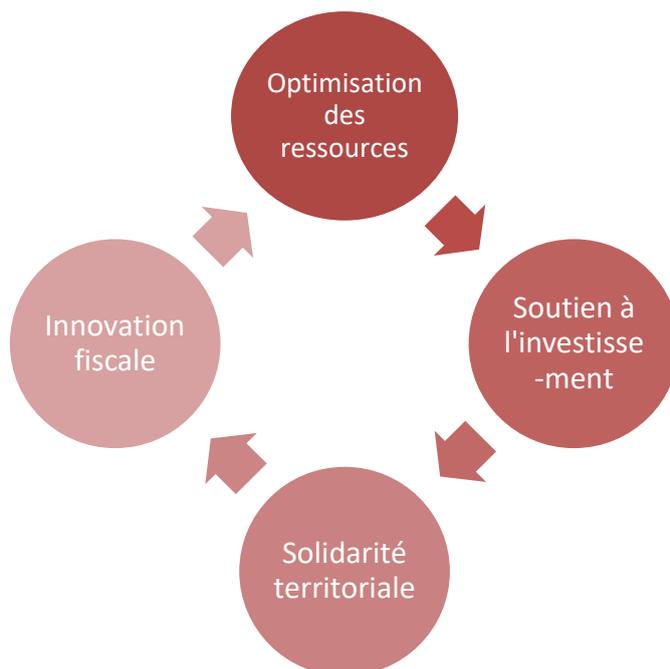
- Les infrastructures routières : Près de 50 millions d'euros y ont été consacrés en 2022.
- La transition écologique : Les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics ont mobilisé environ 18 millions d'euros, grâce à des cofinancements. Le financement de projets écologiques reste un défi majeur, en particulier la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Dépenses d'investissement par habitant en 2023 (en € / hab.)



Données : DGFIP, IGN / Traitements : OFGL / Champ : Données consolidées des budgets principaux et des budgets annexes

5. Les leviers d'action



5.1. Optimisation des ressources

La mutualisation des services doit être accrue afin de développer les compétences techniques, administratives et logistiques entre communes et intercommunalités. Cela permettrait de réduire les coûts tout en améliorant l'efficacité des services.

Il est également essentiel d'étendre et de renforcer les dispositifs de sobriété énergétique en réduisant la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, les infrastructures et l'éclairage urbain (à l'instar du plan de sobriété du saumurois). La transition numérique doit être accélérée pour moderniser la gestion administrative et faciliter l'accès aux services publics.



5.2. Soutiens de l'Europe à l'investissement local

Seulement 60 % des fonds européens disponibles pour le département sont utilisés chaque année.

L'accès aux financements européens et nationaux doit être renforcé en formant et en accompagnant les collectivités dans l'obtention des subventions européennes comme le FEDER et le FEADER, ainsi que des aides nationales telles que la DETR, la DSIL et le Fonds vert. Le développement du partenariat public-privé représente une opportunité à explorer pour financer des infrastructures, en veillant toutefois à garantir la soutenabilité des engagements pris.



La mise en place de fonds d'investissement locaux au niveau départemental serait une solution pour aider les communes rurales à financer leurs projets structurants.

Les aides et prêts avantageux de la Banque européenne d'investissement sont également accessibles aux collectivités mais trop souvent méconnus. La Banque des territoires distribue une partie de ces financements.

5.3. Équité et solidarité territoriale

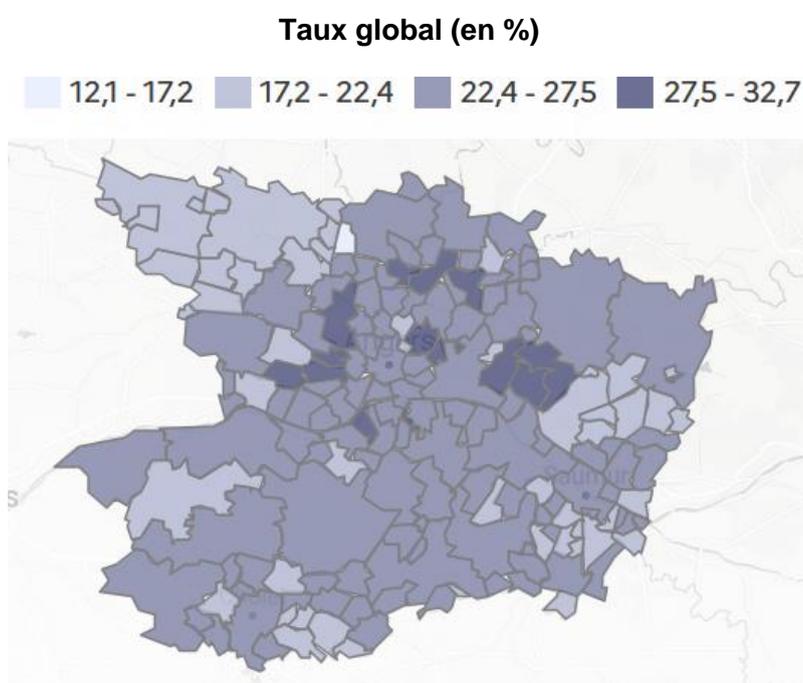
Les mécanismes de péréquation financière ont été renforcés afin d'assurer un meilleur équilibre entre les territoires. Une révision des dotations de l'État est encore nécessaire pour corriger les inégalités entre zones urbaines et rurales. Le soutien aux communes rurales doit être consolidé par la mise en place de dispositifs spécifiques permettant de garantir leur capacité à investir, comme des fonds dédiés et des exonérations ciblées.

Par ailleurs, des coopérations intercommunales plus poussées peuvent être mises en place au sein même des intercommunalités afin de garantir une répartition plus équitable des ressources et des charges.

5.4. Innovation fiscale et économique

La diversification des recettes fiscales locales est une piste essentielle. Rappelons qu'une collectivité n'a pas le droit de créer un impôt, ainsi la délibération de la ville de Cholet rétablissant la taxe d'habitation est illégale.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants



Source : [DGFIP](#)

L'introduction ou le renforcement de taxes légales adaptées au contexte local, telles que la taxe sur les logements vacants, la taxe sur les friches commerciales ou la taxe de séjour, permettrait d'augmenter les ressources des collectivités. L'expérimentation de nouvelles fiscalités écologiques pourrait également constituer un levier efficace, notamment par la mise en place

d'une taxation incitative sur les pollutions locales ou les usages intensifs des ressources naturelles.

Jusqu'à l'année 2025, Angers n'avait pas instauré de taxe sur les logements vacants alors qu'une forte tension sur le marché immobilier a été reconnue par l'Etat en 2019 par le classement en zone tendue (B1).

Enfin, la mobilisation des financements citoyens et participatifs, via des obligations vertes, des financements participatifs ou encore des sociétés coopératives d'intérêt collectif, offrirait de nouvelles perspectives pour financer des projets de transition écologique.

La taxe sur les friches commerciales, comment ça marche ?

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle est globale et libre d'emploi. Elle est fixée chaque année par la loi de finances.

La taxe sur les friches commerciales (TFC) est un impôt local qui peut s'appliquer à certains biens inexploités pour lutter contre la vacance commerciale. Elle est instituée par délibération des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La taxe sur les friches commerciales s'applique aux locaux commerciaux inexploités pendant au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Cette taxe n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable (biens mis en location ou en vente à un prix n'excédant pas celui du marché et ne trouvant pas preneur ou acquéreur par exemple).

L'assiette de cette taxe est constituée par le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son taux est évolutif : 10 % la 1^{ère} année d'imposition, 15 % la 2^e année d'imposition, 20 % la 3^e année d'imposition. Les collectivités locales peuvent décider d'augmenter les taux jusqu'à les doubler.

Source : Bercy info, janvier 2024

Conclusion

Les communes et intercommunalités du Maine-et-Loire doivent faire face à des défis financiers croissants. Les efforts pour rationaliser les dépenses, mobiliser davantage de financements extérieurs, et assurer une meilleure solidarité territoriale seront essentiels pour maintenir un développement équilibré et durable dans le département.

Témoignage



Yves Meignen

ancien professeur de gestion à l'IUT de l'Université d'Angers, adjoint aux Finances à Beaucouzé

Quel est l'état des finances locales ?

Les collectivités ont vécu un effet de ciseaux : les dépenses augmentaient, notamment avec la hausse des coûts énergétiques, plus vite que les recettes.

« Quand je me regarde je me désole, quand je me compare je me console. » A Beaucouzé, nous avons un potentiel fiscal plus fort grâce à la présence de nombreuses entreprises. Nous ne percevons quasiment plus de dotation forfaitaire de l'Etat car la ville est considérée comme riche mais nous recevons néanmoins une dotation de péréquation. Finalement l'Etat prend d'un côté pour redonner moins de l'autre.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, quelles marges de manœuvre ont les maires ?

Cette suppression de la taxe d'habitation était une mauvaise idée. A cela s'ajoute la tendance au désengagement de l'Etat sur les dotations aux communes. La seule réponse possible pour les communes c'est soit d'augmenter les impôts et soit de tailler dans les dépenses.

Sur la fiscalité, il n'y a plus qu'une seule marge de manœuvre : le taux de taxe foncière sur le bâti. La taxe foncière sur les terrains non-bâties rapporte peu, sauf peut-être pour les certaines petites communes rurales.

Côté dépenses, on serre les boulons et on repousse des recrutements de personnel. De même on étale les investissements. Mais les besoins de services publics restent.

Quelles perspectives à l'approche des élections municipales ?

Traditionnellement, il y a un cycle électoral : d'abord en début de mandat la fin des investissements lancés avant les élections, la nouvelle équipe terminant les investissements programmés par l'équipe précédente. Enfin, l'investissement repart en milieu de mandat sur les nouvelles priorités, le temps de réaliser les études préalables. Il est donc probable que l'endettement va ralentir à partir de 2026 pour repartir en 2027-2028.

Vous avez aussi enseigné la gestion d'entreprise pendant 20 ans. Quelle différence voyez-vous entre finances publiques et privées ?

Une collectivité ne se gère pas comme une entreprise. Les objectifs, orientés vers l'intérêt général et non la rentabilité, et les motivations ne sont pas les mêmes. De plus les processus décisionnels sont différents. Mais dans les deux cas, il y a des contraintes financières. Les projets sont tributaires des ressources.

« La seule réponse possible pour les communes c'est soit d'augmenter les impôts et soit de tailler dans les dépenses. »

Témoignage



Françoise Navarre

enseignante-chercheuse à l'École d'Urbanisme de Paris

La situation financière des collectivités est-elle homogène ?

La situation est différente selon l'échelle de collectivité (région, département, commune) car ce ne sont pas les mêmes volumes financiers en jeu pour des compétences différentes. Aussi parce que les modes de financement sont radicalement différents. L'échelon départemental est celui qui va le plus mal dans notre architecture locale et financière : il est en charge des solidarités, de l'autonomie, alors que ses recettes, les « frais de notaire », dépendent de la conjoncture du marché immobilier. Il y a un désajustement entre ses dépenses de traitement des difficultés sociales croissantes et ses recettes variables selon l'état du marché immobilier.

Au sein des communes et des intercommunalités, il existe de très fortes inégalités. Elles ont en commun d'avoir été plongées dans la rigueur en raison de l'augmentation de l'endettement public. Nos gouvernements successifs essaient de respecter la contrainte de réduction du déficit public et y associent les collectivités. La baisse des dotations aux collectivités a été particulièrement vive entre 2014 et 2017.

La péréquation entre territoires ruraux et urbains est-elle satisfaisante ?

C'est sujet récurrent, il persiste une croyance que la péréquation est défavorable aux territoires ruraux. Rappelons qu'il existe deux formes de péréquation : verticale de l'Etat vers les collectivités locales, un système très ancien et complexe qui s'appuie sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui sont des composantes de la dotation global de fonctionnement (DGF).

A côté, il y a une péréquation horizontale entre collectivités de même niveau. Le fonds de péréquation est alimenté par les collectivités les plus fortunées au profit des plus pauvres.

Ces deux mécanismes sont assis sur des critères de richesse des collectivités, de démographie, la part de logements sociaux ou le revenu des habitants. C'est difficile de dire au final qu'ils avantagent les ruraux ou bien les urbains.

L'endettement des communes peut-il être évité ?

Depuis début de la décentralisation dans les années 1980, la part des collectivités dans l'ensemble de l'endettement public est stable à 10%, même s'il croit en euros. De même, leurs charges d'intérêt d'emprunt représentent 5% des dépenses récurrentes, ce n'est pas alarmant.

Il existe plusieurs types de verrou sur l'endettement : les collectivités ne peuvent emprunter que pour leurs dépenses d'équipement et pas le fonctionnement qui constituent le gros de leurs dépenses.

Les autres marges de manœuvre sont assez faibles : à l'échelle des communes, depuis la suppression de la taxe d'habitation, le pouvoir fiscal est concentré sur une catégorie de contribuables, les propriétaires de foncier bâti. C'est une façon de brider ce pouvoir.

Une hausse des recettes tarifaires (cantines, piscines, droits de stationnements, etc.) pose des questions d'accessibilité aux services publics et ne va pas produire beaucoup de recettes.

Aujourd'hui, pour leurs projets d'investissement, les collectivités sont obligées de faire le tour des guichets de financement, subventions ou emprunts.

Témoignage



Thomas Guilmet

Consultant et formateur spécialisé dans le secteur public, adjoint Finances et marchés publics de Saumur

Quelles sont les stratégies mises en place par Saumur pour maintenir un équilibre financier tout en répondant aux besoins des habitants ?

Dans un contexte où les contraintes budgétaires sont de plus en plus fortes, Saumur a su s'adapter en mettant en place une série d'actions permettant de maintenir l'équilibre financier tout en répondant aux besoins des Saumurois et en gardant un programme d'investissement ambitieux. La rationalisation des dépenses de fonctionnement reste une priorité, avec un suivi rigoureux des coûts, notamment ceux liés à l'énergie. À cette fin, un poste de contrôleur de gestion a été créé pour garantir une surveillance en temps réel des dépenses, et ainsi réagir rapidement en cas d'écart. Je ne peux que conseiller ce type de recrutement qui permettent d'optimiser les dépenses et apporte une réelle aide à la prise de décisions.

Par ailleurs, la mutualisation des services avec la Communauté d'Agglomération s'est intensifiée, notamment à travers la mise en place de groupements de commandes, et de divers services stratégiques. Cela permet à Saumur d'acheter "mieux", en profitant des économies d'échelle offertes par les achats en commun, ou d'améliorer la qualité du service.

Ces stratégies visent à garantir une gestion rigoureuse des finances publiques tout en offrant à la ville les moyens d'investir dans ses projets futurs sans sacrifier l'efficacité des services municipaux. Ce n'est donc pas une stratégie une mais une multitude d'actions d'amélioration et d'optimisation qui permettent de maintenir l'équilibre financier de la collectivité.

Avec la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des dotations de l'État, comment Saumur ajuste-t-elle ses recettes ? Avez-vous exploré de nouvelles sources de financement ?

La suppression de la taxe d'habitation et la réduction des dotations de l'État ont certes modifié l'équilibre des recettes locales, mais Saumur a su s'ajuster.

Saumur a diversifié ses sources de financement. L'un des leviers majeurs à court terme reste l'arrivée du casino, qui constituera dans les prochaines années une véritable opportunité pour la ville. Ce projet structurant génère des recettes fiscales nouvelles, tout en boostant l'économie locale à travers le développement touristique et l'attractivité de la ville. En parallèle, Saumur a renforcé sa recherche de mécénat et d'autres partenariats externes pour financer ses projets d'animation et de développement.

Quels sont les principaux défis financiers que vous anticipez pour les prochaines années et quelles marges de manœuvre restent à disposition des collectivités pour y faire face ?

Les défis financiers restent nombreux dans les années à venir. L'augmentation des coûts des services publics, notamment en matière d'énergie et de fluides, pourrait continuer à peser sur le budget de la ville. Toutefois, Saumur a anticipé ces hausses avec un suivi rigoureux des dépenses. La ville continue d'investir dans des projets d'envergure, en particulier dans les domaines éducatifs, sportifs et urbains. Ces projets nécessiteront probablement un recours à l'emprunt, mais Saumur a su réduire son endettement au fil des années et doit continuer dans les années à venir.



Le laboratoire d'idées local

Répondre aux défis sociaux et écologiques du territoire

Anjou Lab est un laboratoire d'idées progressistes résolument ciblé sur les enjeux locaux liés au Maine-et-Loire, notamment économiques, sociaux et écologiques. Il met en relation des chercheurs, des experts de terrain et des élus afin d'élaborer des réponses concrètes pour nourrir les politiques publiques. Chaque proposition, validée par son conseil scientifique, est ensuite débattue avec les citoyens en mobilisant l'intelligence collective.

Membres fondateurs

- Sarah Bagourd, consultante
- Grégory Blanc, sénateur, conseiller départemental
- Ibrahim Chenouf, ingénieur, conseiller municipal à Saumur
- Christophe Boujon, enseignant-chercheur à l'université d'Angers
- Rabie Ressad, enseignant à l'UCO
- Elsa Richard, conseillère régionale, conseillère municipale à Angers
- Sylvie Duffar-Tolassy, universitaire
- Thomas Hoerber, professeur à l'ESSCA
- Marjorie Tendero, économiste de l'environnement
- Noam Leandri, économiste, chercheur associé à l'Institut EU*Asia
- Henri Lebrun, maire délégué de Lézigné